

# AVIS DE MISE À DISPOSITION

## COMMUNE DE NORDHOUSE PLAN LOCAL D'URBANISME MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2

Par délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2026, le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme sera mis à disposition du public :

**Du lundi 13 avril 2026 à 9h au mercredi 13 mai 2026 à 12h.**

Pendant cette période, le dossier de modification simplifiée n°2 du PLU sera consultable :

- sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.nordhouse.fr>
- à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

Pendant toute la durée de la mise à disposition, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur le registre déposé à la mairie ;
- Soit en les adressant à Monsieur le Maire par voie postale ;
- Soit en les adressant à Monsieur le Maire par voie électronique, à l'adresse suivante : [mairie@nordhouse.fr](mailto:mairie@nordhouse.fr)
- *L'objet du message devra comporter la mention « Modification simplifiée n°2 du PLU : observations à l'attention du Maire »*

Des informations complémentaires peuvent être demandées si besoin auprès de la mairie.